

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 18 OCTOBRE 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **18 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
19 octobre 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

5ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel,
Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB
Edith, Mme Piant Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M.
CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M.
BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M.
BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène,
M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Construction de la caserne de
gendarmerie : Avenant 1 au Marché
public de maîtrise d'œuvre.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme VINCENT Marie	à	Mme GEROME Line
Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
Mme DEMAIZIERE Chantal	à	M. FOUCAL Olivier

N°79/2017

Absents excusés :

Mme ANDRÉ Sophie
M. DAUTREY Roland

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, détaille au Conseil
Municipal l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec m.associés ARCHITECTES et ses
cotraitants. Il a pour objet : la fixation du forfait définitif de leur rémunération selon un coût définitif de
travaux établi à 2 295 886.46 € hors taxes, au taux de 8.95 % soit la somme de 205 481.84 € hors taxes.
Cet avenant comprend le tableau de répartition des missions et honoraires.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser
Monsieur le Maire à signer cet avenant. Les crédits figurant à l'opération n° 191 du budget communal sont
suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,